

TERMES DE REFERENCE

TERMES DE REFERENCE	
Structure/Organisation	Office National de la Famille et la Population (ONFP) UNFPA
Sujet de la consultation	Formation des formateurs des professionnels de la santé en matière de prise en charge des femmes et des filles victimes de violences (module 2 : identification, écoute et prise en charge)
Contexte	<p>Cette consultation s'inscrit dans le cadre du programme conjoint pour l'amélioration de la prise en charge des femmes et des filles victimes de violences qui réunit plusieurs agences du système des Nations Unies en Tunisie (UNFPA / ONU Femmes / OMS / PNUD / HCDH/ UNODC/ OIM/ UNHCR ainsi que le Bureau du Résident Coordonnateur) et leurs partenaires nationaux (Ministère de la Femme, Famille et Enfance, Ministère de la Santé, Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur, Ministère des Affaires Sociales, et des organisations de la société civile).</p> <p>Ce programme conjoint s'inscrit dans le cadre de l'Initiative conjointe globale des Nations Unies sur les services essentiels pour les femmes et filles victimes de violences, mis en œuvre dans 10 pays pilotes. (http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/Essential_Services_Package_for_Women_and_Girls_Subject_to_Violence.pdf)</p> <p>Le programme vise à améliorer les conditions de prise en charge des femmes et filles victimes de violences à travers le développement de standards minimums et la mise en place d'un circuit de prise en charge intersectorielle visant à prévenir et répondre aux violences faites aux femmes et aux filles.</p> <p>Ce programme conjoint répond également aux priorités de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences faites aux femmes et aux filles et notamment le domaine II d'intervention relatif à la mise en place de « services appropriés et diversifiés », à savoir un accueil et une prise en charge de qualité et accessibles aux femmes et filles victimes de violence et la mise en place d'un système de référence de qualité et multisectoriel.</p> <p>Dans le cadre de ce programme, un plan national de formation pour les professionnels de la santé sur la prise en charge des femmes et filles victimes de violences a été adopté. Ce plan s'articule autour de 3 niveaux (Niveau 1 : Sensibilisation / Niveau 2 : Identification, écoute et prise en charge multisectorielle / Niveau 3 : Prise en charge spécifique).</p> <p>Le module 1 relatif à la sensibilisation a été co-construit , des formateurs, identifiés, y ont été formés et les formations dans les régions ont commencé à avoir lieu.</p> <p>Un atelier de co-construction du module 2 a eu lieu et le module a été validé. Un pool de formateurs/trices a été identifié au niveau des régions afin d'assurer la formation en collaboration avec les directions régionales de la santé et les délégations régionales de l'ONFP.</p> <p>Dans ce cadre l'ONFP et l'UNFPA prévoient de recruter une équipe de deux consultant-e-s afin d'assurer une formation de formateurs/trices sur la base du module 2 relatif à identification, écoute et prise en charge.</p>
Résultats attendus	<p>A la fin de la mission, les consultant-e-s auront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assuré la formation des formateurs/trices sur la base du module 2 du plan national de formation (30 participant-e-s divisés en deux groupes)
Tâches et responsabilités	<ol style="list-style-type: none"> 1- Développer l'agenda de la formation ainsi que les supports pédagogiques de la formation 2- Assurer la formation de formateurs/trices sur la base du Module 2 du plan national de formation des professionnels de santé 3- Développer le rapport de la session de formation incluant l'évaluation de la formation

Période et conditions de la consultation	<ul style="list-style-type: none"> La consultation nécessitera 9 jours de travail (4 jours de préparation, 3 jours de formation et 2 jours pour la préparation du rapport) et s'étalera sur la période allant du jour de la signature du contrat au 15 mai 2019.
Dates et livrables	<ul style="list-style-type: none"> Lancement de l'activité : 1er avril 2019 Remise de l'agenda et des supports de formation (livrable1) : avant le 09 avril 2019 Remise du rapport de la formation des formateurs/trices (livrable 2) : avant le 30 avril 2019
Suivi / monitoring	La supervision du travail sera assurée par la Direction de l'ONFP et l'UNFPA. L'équipe des deux consultant-e-s est tenu à une obligation de confidentialité, elle ne doit publier ou divulguer aucune information portée à sa connaissance dans le cadre du travail sollicité, à aucune personne non autorisée et sans le consentement écrit préalable.
Qualifications / Expérience	<p>Les soumissionnaires doivent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1-Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau supérieur (BAC+5), niveau Master ou équivalent dans un des domaines de formation suivants (Sociologie ; Psychologie, Santé, Sciences sociales, etc) 2- Disposer de connaissances approfondies sur les questions relatives aux droits des femmes et de la prise en charge des femmes et filles victimes de violences 3- Disposer d'une très bonne connaissance du paquet essentiel de services de prise en charge des femmes et filles victimes de violences et des standards internationaux en matière de prise en charge des victimes de violences fondées sur le genre dans le secteur de la santé 4-Une bonne connaissance du contexte tunisien en matière de lutte contre les violences fondées sur le genre 5- Disposer d'une expérience avisée en tant que formateur/trice, facilitateur/trice 6-Etre francophone
Modalités de paiement	la grille des honoraires pour les consultants internationaux des nations unies sera appliquée. Le paiement sera effectué suite à la validation du rapport de formation à soumettre par les consultants.